



# **Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en vue de la préparation des célébrations du Millénaire de Neuchâtel en 2011**

(Du 18 janvier 2008)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Directement concernée par l'approche de l'année 2011, qui verra la Ville de Neuchâtel célébrer le millième anniversaire de son apparition dans un texte historique (fait traditionnellement considéré comme l'acte de naissance d'une ville ou d'un état), notre Autorité a entamé, dès 2006, une série de travaux préparatoires en vue de mettre sur pied des manifestations à la mesure de l'événement, susceptibles d'attirer l'intérêt de la population et des médias sur l'importance d'un tel anniversaire. Notons, à titre de comparaison régionale et pour mieux souligner encore la rareté de l'événement, que Fribourg vient de célébrer son 850ème anniversaire et que Berne n'aura que 820 ans d'existence en 2011!

## **1. Quel millénaire?**

Le 24 avril de l'année 1011 le Roi de Bourgogne Rodolphe III fait apposer son sceau au pied d'un document par lequel il attribue un certain nombre de ses biens à son épouse la reine Irmengarde. Le nom de Neuchâtel apparaît dans cette liste sous son appellation latine de "Novum Castellum". Le lieu se distingue des autres localités mentionnées par le qualificatif de "regalissima sedes" (domaine très royal) qui lui est accolé. Deux autres localités du canton de Neuchâtel apparaissent également dans ce texte, Auvernier (Averniacum) et Saint-Blaise, cette dernière sous son appellation ancienne d'Arens.

La présence de ces deux noms de part et d'autre de celui de Neuchâtel atteste que le novum castellum mentionné est bien le château de notre ville. Seuls cinq autres toponymes neuchâtelois apparaissent plus tôt dans l'histoire: Colombier, où s'est déroulé le 12 décembre 938 le mariage d'Hugues et Lothaire, rois d'Italie, avec Berthe et Adélaïde, la veuve et la fille du roi Rodolphe II de Bourgogne, Bevaix, Brot, Saint-Martin et le lieu-dit Noiraigue, cités dans l'acte de fondation de l'Abbaye de Bevaix en 998.

## **2. Pourquoi et comment célébrer cet anniversaire ?**

Dès 2006, sur une proposition de M. Jean-Pierre Jelmini, historien et ancien directeur du Musée d'art et d'histoire, et des Editions Gilles Attinger un contrat a été signé avec la Ville en vue de la rédaction et de la production d'un ouvrage grand public sur les dix premiers siècles de la Ville de Neuchâtel. Le travail d'écriture est en cours.

Dès le début de l'année 2007, nous avons désigné une commission exploratoire pour définir les orientations principales que cette commémoration devrait prendre. Présidée par la Directrice des affaires culturelles, elle est composée de fonctionnaires de la Ville de Neuchâtel (M. Christophe Dufour, conservateur du Muséum d'histoire naturelle, M. Olivier Girardbille, archiviste communal, M. Marc-Olivier Gonseth, conservateur du Musée d'ethnographie, Mme Chantal Lafontant-Vallotton, conservatrice du Département historique du Musée d'art et d'histoire, M. Rémy Voirol, chancelier) et de consultants extérieurs, agissant à titre bénévole dans le cadre de ces travaux préparatoires (Mme Johanne Blanchet, experte en muséographie auprès de Museum Développement et M. Jean-Pierre Jelmini, historien)

Cette commission s'est réunie à plusieurs reprises, soit en séance plénière, soit par groupes de travail et elle est parvenue aux conclusions suivantes:

1. Le millénaire de Neuchâtel constitue une occasion exceptionnelle de mettre la Ville de Neuchâtel en valeur à travers une commémoration festive. Il doit donc faire l'objet d'une célébration particulière impliquant la population et attirant les regards des médias sur Neuchâtel.
2. Les manifestations prévues doivent éviter le piège d'une simple commémoration historique. Elles doivent permettre une réflexion portant tout à la fois sur le passé, le présent et l'avenir de la ville. La

célébration du Millénaire doit être conçue, à travers la vie associative, comme une opération commune aux Autorités et à la population. Elle doit permettre, en s'appuyant sur le bilan de ce premier millénaire, de poser les termes d'une réflexion dynamique et prospective sur le rôle d'une capitale régionale comme la nôtre. Elle est l'occasion de s'interroger sur l'identité de notre communauté.

3. A la question importante de savoir si le Millénaire est une affaire strictement limitée à la Ville de Neuchâtel ou non, la commission a répondu qu'il serait éminemment souhaitable que l'Etat de Neuchâtel, qui porte le nom de la ville jubilaire, s'associe à ces manifestations à travers diverses contributions scientifiques et matérielles. Consulté, le Conseil d'Etat a proposé d'inviter un représentant de l'Etat au sein des organes exécutifs de la manifestation, respectivement du Comité d'organisation. Il lui reviendra de faire le relais auprès des Autorités cantonales et des services de l'administration cantonale. Le choix de la commission exploratoire s'est porté sur M. Jacques Bujard, conservateur des monuments et des sites, qui sera désormais convié à nos travaux.
4. Parallèlement, des contacts ont été pris avec les Autorités communales d'Auvernier et de Saint-Blaise, elles aussi concernées par l'événement puisque l'acte de 1011 fait de ces deux communes de parfaites contemporaines de la ville. Celles-ci nous ont, d'ores et déjà, fait part de leur intérêt et ont transmis notre courrier à leurs groupes de travail respectifs.
5. Les manifestations prévues pour 2011 devraient prendre place entre deux dates symboliques: le 24 avril (signature de l'acte de 1011) et le 12 septembre (acceptation de Neuchâtel comme 21ème canton suisse en 1814). Le week-end des 23 et 24 avril 2011 constituerait ainsi l'ouverture officielle du Millénaire et celui des 11 et 12 septembre en marquerait le point final à travers une vaste manifestation populaire. Entre ces deux dates clés, prendraient place toutes les manifestations scientifiques, culturelles, associatives, festives ou autres, mises sur pied pour la circonstance.

### **3. Préparation et organisation de la célébration du Millénaire.**

Après s'être penchée sur les expériences réalisées à l'occasion d'autres manifestations du même type (150ème anniversaire de la République et Canton de Neuchâtel, 850ème anniversaire de la Ville de Fribourg) la

commission considère que l'organisation des manifestations du Millénaire doit reposer sur la mise en place rapide de cinq instances susceptibles de conduire le projet à son terme:

- Un Comité d'organisation
- Une Fondation
- Un Comité scientifique
- Un Secrétariat exécutif
- Un Comité d'honneur
- Une Commission du Conseil général

Le **Comité d'organisation du Millénaire**, placé sous la direction de notre Conseil et présidé par un de ses membres, est chargé de la conduite générale des opérations à envisager pour la célébration du Millénaire de Neuchâtel en 2011. Il regroupe les responsables des divers volets de la manifestation: célébrations officielles, activités associatives, autres réalisations, création d'un timbre-poste, etc. Il pilote le projet dès le printemps 2008.

La **Fondation du Millénaire**, placée sous la présidence d'une ou de plusieurs personnalités neuchâteloises, assure un appui financier et participe à la promotion du Millénaire. Elle intervient auprès des organes privés et autonomes de financement (LoRo, fondations diverses, etc), principalement dans le but de favoriser la réalisation des événements qui seront mis sur pied à l'intention du grand public durant l'année 2011. Elle n'a pas de fonction organisationnelle et rapporte au Comité d'organisation.

Le **Comité scientifique du Millénaire**, placé sous la présidence d'un haut fonctionnaire ou d'une personnalité reconnue, poursuit la réflexion conduite jusqu'ici par la Commission exploratoire. Il est principalement constitué des membres de cette commission issus du corps des fonctionnaires de la Ville et des diverses autres personnalités que ceux-ci jugeront bon de s'adjoindre pour la mise en place du programme scientifique définitif du Millénaire. Il rapporte également au Comité d'organisation.

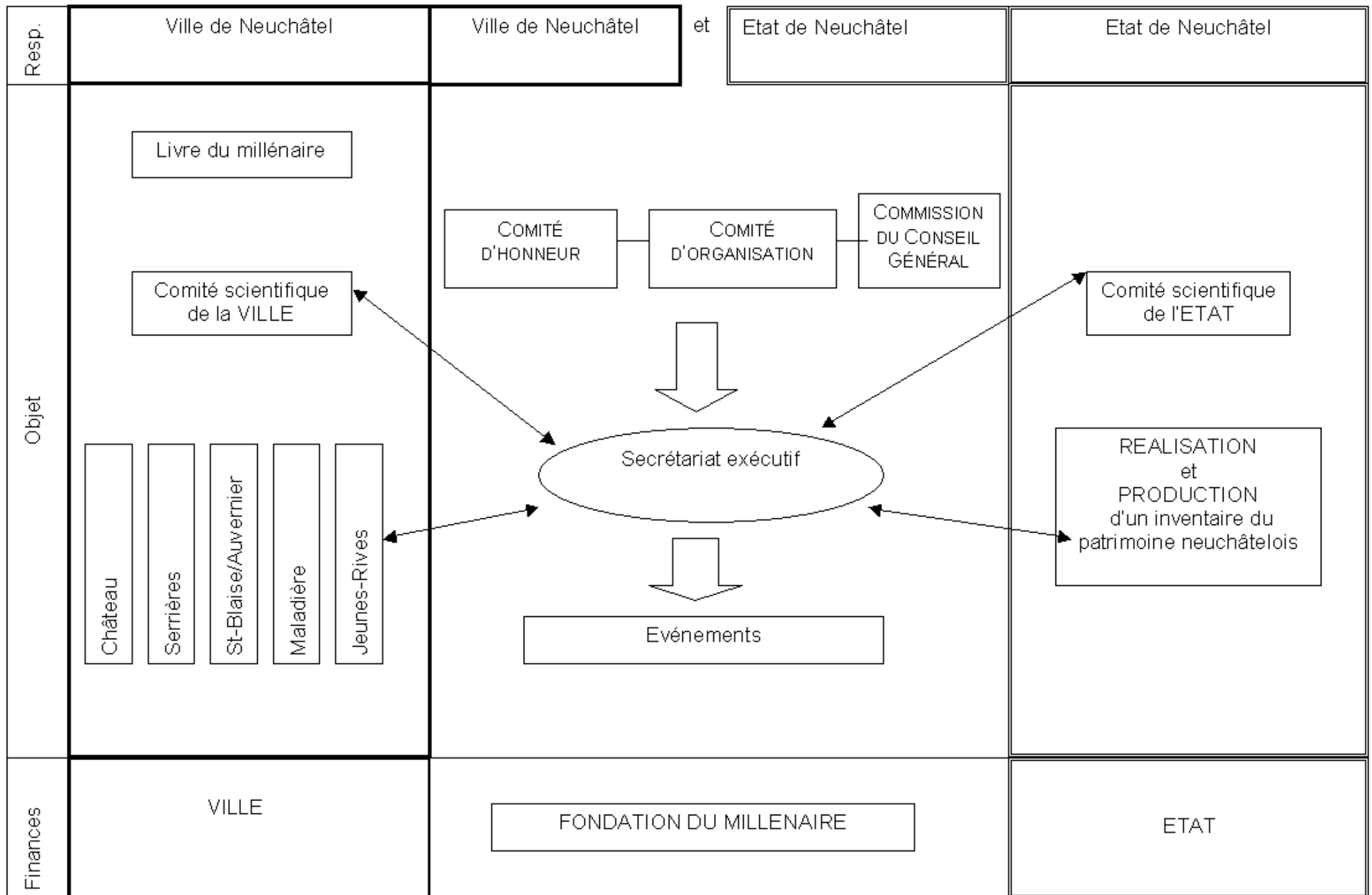
Un **Secrétariat exécutif du Millénaire**, est créé temporairement au sein de l'Administration communale. Confié à une personnalité expérimentée

dans l'organisation de manifestations populaires, il entre en activité progressivement dès le printemps 2008. Appelé à devenir la plaque tournante du Millénaire, il centralise toutes les données concernant la préparation de cette célébration, participe aux travaux de toutes les commissions et des comités mis en place dans ce but, assure l'information interne entre les diverses instances qui collaborent au Millénaire et l'information externe en établissant et en entretenant des contacts avec toutes les formes de presse concernées. Il est le passage obligé de tout ce qui s'entreprind dans l'optique de 2011 et remplit une fonction coordinatrice capitale. L'engagement de la personne chargée de ce secrétariat se fera sous la forme d'un contrat de droit privé, limité dans le temps. Il s'agira d'un poste à 50% pour la première année et d'un temps complet pour le reste du mandat.

Comme à l'ordinaire dans ce genre de manifestation, il conviendra également de créer un **Comité d'honneur du Millénaire** au sein duquel figureraient diverses personnalités politiques, culturelles, sociales et économiques dont la présence constituerait une sorte de caution morale soulignant l'importance attribuée à la manifestation.

En date du 14 janvier 2008, le groupe socialiste du Conseil général a déposé une proposition, munie de la clause d'urgence, demandant la création, en application de l'article 109 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, d'une **Commission spéciale** de 15 membres, liée au 1000<sup>ème</sup> anniversaire de la Ville de Neuchâtel.

L'examen de cet objet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance que tiendra votre Autorité le 4 février 2008. Notons que notre Conseil est favorable à la création d'une telle commission chargée de nous appuyer dans la détermination des événements qui marqueront l'entrée des habitants-e-s de notre ville dans son deuxième millénaire d'existence. Nous vous invitons d'ores et déjà, sous réserve de la décision de votre Autorité, à désigner sa composition. Ainsi, la structure de la manifestation se déterminera selon l'organigramme ci-après :



## **4. Calendrier**

Une fois le crédit d'étude débloqué par notre Conseil, la planification du Millénaire se présentera comme suit:

### **Avril à décembre 2008**

Elaboration de l'avant-projet de célébration du Millénaire, au sein des divers organes précités, accompagné d'un programme et d'un budget de réalisation.

### **Mars 2009**

Présentation d'un rapport au Conseil général en vue de l'obtention d'un crédit d'exécution pour la célébration du Millénaire de Neuchâtel en l'année 2011.

### **Avril 2009 à mars 2011**

Développement du programme définitif.

### **Avril à septembre 2011**

Manifestations du Millénaire.

### **Décembre 2011**

Clôture administrative de la célébration du Millénaire par la cessation d'activité du secrétariat ad hoc.

## **5. Aspects financiers**

La célébration du Millénaire de Neuchâtel entraînera naturellement des conséquences financières pour la Ville de Neuchâtel. De l'avis de la commission exploratoire et même s'il faut attendre la mise en place au début de 2009 d'un programme définitif pour le savoir de manière absolue, la Ville de Neuchâtel devrait voir sa participation limitée aux tâches suivantes:

1. Création et fonctionnement du Secrétariat exécutif (2008-2011).
2. Financement des travaux préparatoires à travers un crédit d'études.

3. Organisation des manifestations officielles du Millénaire (ouverture et clôture).
4. Financement des manifestations mises en place par les Institutions de la Ville.
5. Publication et distribution de l'ouvrage en cours d'élaboration.

Tous les autres volets liés à la célébration du Millénaire, notamment l'événementiel, devraient être financés par le secteur privé à travers l'action de la Fondation du Millénaire et les divers mécènes qui seront sollicités à cet effet.

Il reste, par ailleurs, à définir dans quelle mesure l'Etat de Neuchâtel prendra part aux manifestations de 2011. Ce point sera discuté durant l'année de travaux préparatoires et il sera fonction du rôle qu'assumera l'Etat de Neuchâtel dans le cadre du programme définitif.

Dans une première phase, nous vous informons que, dans le cadre de nos compétences, un montant de 50'000 francs sera débloqué pour l'année 2008 en application de l'article 153 du Règlement général pour la création et le fonctionnement du secrétariat exécutif du Millénaire. En effet, un poste de travail à temps partiel (50%) permettra la coordination des travaux, la mise en place des structures et l'élaboration de la demande de crédit global pour les années 2009 à 2011 qui sera inscrit tant à la planification quadriennale 2010-2013 qu'aux budgets de fonctionnement des années 2009 et suivantes. Votre Autorité sera donc prochainement saisie d'un rapport circonstancié.

Par ailleurs et afin d'assurer le fonctionnement des comités et commissions, qui travaillent à la réalisation du projet final, et le financement éventuels de mandats spécifiques, un crédit d'étude sera débloqué, en fonction des besoins, mais toujours dans le cadre des compétences réglementaires de notre Conseil.

## **6. Conclusion**

Les commémorations d'événements historiques sont toujours l'occasion de rassembler les populations autour de valeurs et de s'interroger sur l'identité d'une communauté. Nous devons en effet saisir l'opportunité qui nous est offerte de mettre en évidence les atouts qui font la richesse de notre ville et de notre région. C'est l'objectif que nous poursuivons et qu'il vous appartiendra tout prochainement de cautionner.



C'est dans cet esprit que nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport d'information et de nommer une commission spéciale en application de l'article 109 du Règlement général.

Neuchâtel, le 18 janvier 2008

Au nom du Conseil communal:

La présidente,

Valérie Garbani

Le chancelier,

Rémy Voirol